

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du vendredi 5 mai 2017

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, JEANNIN Maryse, LECHINE Marie Jeanne, Mme ROGNON Marguerite, SCALABRINO Maryline, STANESCU Gisèle.

Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, FAIVRE Alban, KALLAL Ahmed, SIEVERT Louis, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme Stanescu Gisèle.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Maryse JEANNIN, Maire de la commune.

Début de séance en salle à 20h.

Validation compte rendu de la réunion du 31 mars 2017.

Ce compte rendu sera validé par les membres du conseil municipal à la réunion du vendredi 2 juin 2017.

Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP et CIA)

Le RIFSEEP est un Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Cette indemnité concerne les agents de la fonction territoriale.

Décret N° 2014 – 513 du 20 mai 2014.

Il est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'expertise) et du CIA (Complément indemnitaire annuel).

La mise en place du RIFSEEP vise à redonner du sens à la rémunération indemnitaire, à valoriser l'exercice des fonctions, à renforcer la cohérence, à reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience et à assurer les conditions de modulation indemnitaire transparentes.

Extrait de la circulaire du 5 décembre 2015.

Pour permettre la mise en place de cette indemnité, des fiches de poste ont été créées pour chacun des postes occupés par les agents communaux de Sombacour.

Prime obligatoire, elle est évolutive dans le temps.

Le Conseil Municipal a délibéré et a validé.

Les documents sont consultables en mairie.

Mutuelle des salariés.

La MNT, Mutuelle Nationale Territoriale propose une couverture santé intéressante pour les employés communaux.

Les 4 salariés de la commune souhaitent y adhérer.

Le Conseil Municipal accepte que la commune participe à hauteur de 30 % du forfait de base, mais au vu du montant, il a été décidé d'un forfait de 30 euros.

Protection des captages des sources.

La source située au Mur à Fargin doit être abandonnée, elle ne peut pas être protégée.

Pour les autres sources protégeables, des travaux sont envisagés :

- rénovation des chalets de captage,
- nettoyage
- bornage du périmètre par un géomètre.

Etudes et travaux seront subventionnés, l'Agence de l'eau sera sollicitée pour obtenir une subvention.

Une procédure d'enquête publique sera ouverte suivie du choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux.

Travaux.

Les réalisations :

- le plateau de la grande rue,
- remise en état de la rue des loges avec la mise en place une bouche d'évacuation des eaux de pluie.

A prévoir :

- la station d'épuration du Val d'Usiers est dépassée par les besoins de la population des trois communes. Une réunion du SACTOM est prévu le 16 mai pour étudier les possibilités soit d'une seconde station d'épuration en renfort de la première, soit d'une nouvelle station plus grande.
- Mise en évidence d'eau parasite : des mesures de débit d'eau claire sont à faire sur un mois à trois points différents du réseau de collecte de la commune. La période de mesure se fera pendant une période de pluie.
- Le mur du cimetière et les marches de l'église : suite à une comparaison de devis, les travaux seront confiés au CDEI (Centre d'insertion Départemental) de Franois.
- Agrandissement de la carrière : le dossier avance en collaboration avec Bians les Usiers.
- Le piton rocheux : une demande de don par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine est en cours.

Changement du photocopieur de la mairie.

D'occasion à l'origine et remis à neuf il y a plus de 5 ans, il se met régulièrement en mode « bourrage ».

La société Avenir Bureautic propose une location et maintenance pour 195 € / mois sur 5 ans. Le Conseil Municipal accepte.

Gestion locative des appartements.

Suite aux difficultés de disponibilités des membres du conseil pour réaliser l'état des lieux au changement des locataires des appartements propriétés de la commune, l'idée de solliciter une agence immobilière pour la réalisation de ce travail a été proposé.

Suite aux devis reçus, les membres du conseil continueront eux même à réaliser les états des lieux lors du changement de locataires.

Questions diverses.

1 – Demandes de subvention.

Le Conseil municipal a accepté les demandes de subventions pour :

- L'association Mélodie Francomtoise pour la somme de 150 €
- Le club du 3^{ème} âge pour la somme de 230 €.

2 – Entretien des espaces verts : écopâturage.

L'entreprise FCE de Levier dotée d'un cheptel de 9 brebis solognotes de race rustique a été sollicitée pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Suite à la réception du devis, aucune suite n'a été donnée.

3 – Le PEDT.

La fête du livre : baisse de la fréquentation par rapport à l'année précédente. Jolie fête du livre, beau programme, avec un regret, le manque de publicité.

L'accueil des ados: un budget de 2000€ a été alloué pour cette année. Les Francas s'occupent de l'animation. Une information a débuté sur Facebook, elle est consultable sur le site internet de la commune.

Centre de loisirs de Pâques : 42 enfants inscrits au périscolaire.

L'effectif maximum pour l'accueil des enfants à la cantine de midi est atteint. Des solutions sont à trouver.

4 – Plan d'urbanisme.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la carte communale vont être remplacé par le PLUi.

Pour information : le PLUi, Plan Locale d'Urbanisme intercommunal apportera une vision prospective sur les 10 à 15 ans à l'échelle de l'intercommunalité. Document d'urbanisme à hauteur d'un groupement de commune, il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire et construit un projet de développement respectueux de l'environnement avec des règles d'utilisation du sol.

Prochaine réunion du conseil municipal

Vendredi 2 juin 2017